

République française
SAINT CERNIN
Département du Cantal

Objet: Autorisation de dépenses en investissement avant le vote du budget - 2022_051

Séance du mardi 13 décembre 2022

Membres en exercice : 14

Présents : 13

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 09 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOUAT

Représentés:

09/12/2022

Absents: Christelle CHAUVET

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, la commune peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 1 635 174 ,43 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 500 000 €, soit 25% de 1 635 174 ,43 €, ce qui égale 408 793.60 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPE 112	TRAVAUX ELECTRIFICATION	Imputation 2041582	PREVU /32 519 ,73 25%/8129,93/
OPE 113	HOTEL DELCAMP	Imputation 2031,2313	PREVU / 435 000 25% /108 750/
OPE 114	MATERIEL MOBILMIER DIVERS	Imputation 2158. 2188. 2184.	PREVU / 22 880 25%/ 5 720/
OPE 116	LOGEMENTS MEDIA	Imputation 2031. 2313	PREVU / 596 950 25% /149 237.5/
OPE 127	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	Imputation. 2315. 2313	PREVU / 34 000 25% /8 500/
OPE 150	VOIRIE	Imputation 2315	PREVU / 158 831.21 25% /39 707.75/
OPE 176	GYMNASIUM	Imputation.	PREVU / 92 350.91

RF
PREFECTURE DE LA LOZERE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/12/2022
015-211501754-20221213-2022_051-DE

		2031 .2313	25%/23 087.5 /
OPE 202	CIMETIERE	Imputation 2313;2315	PREVU /20 000 25%/5 000 /
OPE 187	MATERIEL SERVICE TECHNIQUE	Imputation 21571. 2158	PREVU / 120 25% /30/
OPE 190	TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE	Imputation 2158. 2184. 2313	PREVU / 26 000 25%/6 500 /
OPE 191	CULTURE PATRIMOINE	Imputation 2031. 2316	PREVU / 36 000 25% /9000/
OPE 000	NOM INDIVIDUALISE réseau de voirie	Imputation 21 571	PREVU /37 500 25%/ 9 375 /
OPE 194	PROJET PARTICIPATIF VILLAGES	Imputation 2315	PREVU / 10 340 25% / 8095/
OPE 195	AIRE DE CAMPING CAR	Imputation 2315	PREVU / 4 550.87 25%/1 137.72 /
OPE 196	TRANCHE BOURG	Imputation 2031	PREVU / 5 000,00 25% /1250/
OPE 197	AMENAGEMENT PLACE MAISON ARTISAN ART	Imputation2315	PREVU / 27 000,00 25% /6750/
OPE 198	ADRESSAGE	Imputation 2315. 2031	PREVU / 11 631.71 25%/2 907.93/
OPE 199	DEVELOPPEMENT DURABLE	Imputation 2313	PREVU / 5 000 25%/1 250 /
OPE 200	ROUTE FORESTIERE	Imputation. 2315	PREVU / 40 000 25%/10 000/
OPE 201	SECURITE DEFENSE	Imputation 2313. 2315	PREVU / 39 500 25% /9 875/

TOTAL = 408 793.33€ (inférieur au plafond autorisé de 500 000 €)

Après délibérations, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 14/12/2022
et publication au Journal du



Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,
S. Gaillard